

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) relative à des travaux de transfert des charges du poste de Port-Daniel 69-25 kV vers les postes Micmac 230/161-25 kV et de Paspébiac 230-25 kV
(Dossier R-3822-2012)*

Objet de la demande

Le Distributeur a déposé, le 30 août 2012, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour les travaux de transfert des charges du poste de Port-Daniel 69-25 kV vers les postes Micmac 230/161-25 kV et de Paspébiac 230-25 kV ainsi que la réalisation de travaux connexes (le **Projet**).

Le poste de Port-Daniel est situé à mi-chemin entre la ville de Chandler, où est situé le poste Micmac, et la ville de Paspébiac.

Des travaux majeurs seraient réalisés sur le réseau de distribution afin d'accueillir la charge transférée. Le Projet consiste essentiellement en l'ajout d'un nouveau départ de ligne 25 kV aux deux postes accueillant la charge et la construction de 15 km de ligne 25 kV supplémentaires. Par la suite, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité procéderait au démantèlement du poste de Port-Daniel et de 50 km de la ligne de transport L717, ainsi qu'à la décontamination du site du poste.

Le coût total du Projet du Distributeur s'élève à 18 M\$ et les travaux devraient se terminer en 2015.

Cette demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier, mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, avec copie au Distributeur, au plus tard le **5 octobre 2012 à 12 h**. Le Distributeur pourra répondre à ces observations au plus tard le **12 octobre 2012 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 